

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 31 mars 2009 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.**

---

**Étaient présents :**

Beaulieu, Céline  
Bergeron, Gilles  
Blais, Maurice  
Campagna, Marc  
Caron, Nathalie  
Foisy, Jean-François  
Lachapelle, Thérèse

Langevin, Nicole  
Legault, Carol  
Ouellet, Yvan  
Parkinson, Merle  
Rheault, Sylvie  
Sabourin, Nicole

**Étaient absents:**

Gagné, Doris  
Martineau, Mario

**Personnes ressources:**

Cherry, Jocelyne  
Dugal, Yves-Paul  
Dupont, Bernard  
Gagnon, Suzie

Payette, Susie  
Piché, Claude  
Ruel, Gilles  
Trépanier, Jean-Pierre

**Secrétaire-rédactrice :**

Didoné-Arseneau, Sylvie

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2009-02-10 et de la séance spéciale du 2009-03-20
4. Information du président-directeur général
  - 4.1 Information générale
  - 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
  - 6.1 Commission infirmière régionale
  - 6.2 Commission multidisciplinaire régionale
  - 6.3 Comité de vérification
  - 6.4 Comité de vigilance et de la qualité
7. Organigramme de l'Agence
8. Nomination de cadres supérieurs
9. Politique d'acquisition ou de location de biens et de services
10. Règlement sur les conflits d'intérêts des cadres supérieurs et intermédiaires, du personnel et des personnes qui exercent leur profession à l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et sur l'exclusivité de fonctions des cadres supérieurs
11. Nominations à la Commission infirmière régionale

12. Règlement de régie interne du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux pour la population de langue anglaise de Lanaudière
13. Divers
14. Documents déposés
15. Date de la prochaine rencontre
16. Levée de la séance

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-60**

### **3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL**

#### **De la séance régulière du 2009-02-10**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par monsieur Marc Campagna, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2009 tel que déposé.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-61**

#### **Suivis du procès-verbal**

Tous les suivis ont été faits.

#### **De la séance spéciale du 2009-03-20**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mars 2009 tel que déposé.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-62**

#### **Suivis du procès-verbal**

La nouvelle directrice des communications et des relations publiques, madame Sophie Vallerand, entrera en fonction le lundi 6 avril 2009.

### **4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **4.1 Information générale**

Le président-directeur général informe les membres que l'Agence a procédé à un affichage pour combler le poste de Directeur de santé publique et d'évaluation, qui sera laissé vacant suite au départ à la retraite de Docteur Laurent Marcoux.

Monsieur Foisy fait part aux membres que l'Agence devrait recevoir, au cours des prochaines semaines, les montants attribués au réseau régional pour le développement des services, lesquels devraient inclure la pleine indexation des coûts de système

#### **4.2 Suivis de la parole à l'assemblée**

Aucune intervention.

## **5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Une quarantaine de représentants des organismes communautaires du territoire ont déposé une demande de rehaussement du financement de leurs activités. Les demandes au Programme de soutien aux organismes communautaires correspondent à des besoins évalués par les organismes communautaires à 29 771 837 \$. L'écart entre les besoins et le financement est supérieur à 12 millions \$, ont fait valoir les mandataires. Avec la croissance des besoins, ce manque à gagner entraîne une diminution des services et un roulement de personnel, a-t-on déploré.

Le président du conseil d'administration, monsieur Maurice Blais, a assuré que l'Agence était sensible aux besoins et consciente de l'écart entre l'offre et la demande. Il a ajouté que l'Agence avait toujours reconnu l'importance de l'action communautaire sur le territoire.

Aux porte-paroles du mouvement communautaire qui demandaient si l'Agence allait appuyer leur démarche, le président-directeur général, monsieur Jean-François Foisy, a répondu que si l'Agence ne pouvait s'ériger en instance de pression, cela ne voulait pas dire que les besoins n'étaient pas portés à la connaissance des personnes concernées.

## **6. SUVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **6.1 Commission infirmière régionale**

La rencontre du 10 mars dernier a porté principalement sur l'analyse des postes à combler au sein de la commission.

### **6.2 Commission multidisciplinaire régionale**

Voici les sujets traités lors de la rencontre du 26 février 2009:

- la CMUR a poursuivi ses discussions concernant la planification stratégique régionale 2010-2015 et les membres se sont dits hautement satisfaits de cette démarche consultative. Ils ont pu influencer les orientations en matière de qualification des pratiques.
- Les membres ont échangé beaucoup d'information entre eux en regard des plans d'action de chacun des conseils multidisciplinaires et sont préoccupés par le dossier de la main-d'œuvre.
- Monsieur Jérôme Simard (du CRDP Le Bouclier) a été nommé président de la CMUR pour la prochaine année.

### **6.3 Comité de vérification**

Voici les sujets traités lors de la rencontre du 12 mars 2009:

- Mme Dominique Collin, associée de la firme Martin Boulard & Associés et responsable du dossier de vérification de l'Agence, a présenté le plan de vérification pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
- Mme Lachapelle nous a informés qu'après 5 années à la présidence du comité de vérification, elle souhaitait laisser sa place. Des élections ont eu lieu et M. Carol Legault a été élu président du comité.
- M. Yves Paul Dugal a présenté un état de situation sur les dépenses liées au déménagement et à l'aménagement des locaux, ainsi que la Politique d'acquisition ou de location de biens et de services. Ce

dernier sujet est inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration de ce soir et le comité de vérification en recommande l'adoption.

- La permanence a présenté le rapport à la direction au 31 mars 2008, remis par le Vérificateur général du Québec, ainsi que les actions qui ont été posées par la direction de l'Agence en lien avec les commentaires soulevés, le tout à la satisfaction du comité.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier madame Thérèse Lachapelle pour son implication au cours des cinq dernières années à titre de présidente du comité de vérification.

#### **6.4 Comité de vigilance et de la qualité**

Voici les sujets traités lors de la rencontre tenue du 26 mars 2009:

- Le nombre de plaintes est en hausse, mais on n'observe pas de dossiers majeurs. Le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services signale l'excellente collaboration des organismes communautaires ainsi que des propriétaires d'ambulances dont les dossiers de plaintes relèvent de l'Agence. Par ailleurs, il note de nombreux signalements concernant les centres de thérapie privée en toxicomanie. Actuellement, les recours sont limités, mais des améliorations devraient survenir. En effet, le MSSS prévoit légiférer pour rendre la certification obligatoire d'une part, et assujettir les résidences au processus de traitement des plaintes, d'autre part.
- Les membres du comité prennent connaissance de l'état de situation du Programme québécois de dépistage du cancer du sein et ils constatent une amélioration très marquée par rapport à la situation d'il y a six mois, à peine. Un tableau des délais et des listes d'attente est déposé pour information.
- Du côté de la certification des résidences privées pour personnes âgées, 97 % des propriétaires ont déposé une demande; la certification tarde en raison de délais dans la formation du personnel et dans l'approbation des plans de sécurité incendie.
- Les membres échangent sur le rôle que peut jouer le comité de vigilance régional dans la fixation d'objectifs d'amélioration de la qualité que pourraient se fixer les établissements de la région. Un lien doit être établi avec le répondant qualité de l'Agence à la table du Ministère, afin de prévoir comment nous pourrions, régionalement, nous fixer des objectifs d'amélioration de la qualité en nous basant sur l'ensemble des informations qui nous sont fournies par les établissements.
- Dossier de médecin de famille : il est discuté de l'accès aux médecins de famille et de l'accès à l'information sur le service d'assistance à la recherche de médecins de famille. Des pistes de solutions seront présentées à la rencontre de juin 2009.

### **7. ORGANIGRAMME DE L'AGENCE**

**CONSIDÉRANT** l'état de situation qui a été décrit;

**CONSIDÉRANT** que l'organigramme provisoire était une mesure temporaire permettant d'apprécier la gestion selon le caractère des grandes spécialités dans les directions de soutien et qu'une telle appréciation s'avère positive;

**CONSIDÉRANT** que l'organigramme se doit d'être reconnu sur une base plus durable;

**CONSIDÉRANT** que l'organigramme proposé respecte le cadre budgétaire de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et que sa mise en œuvre n'entraîne aucun coût supplémentaire ni de mesures de stabilité d'emploi;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle Direction des communications et des relations publiques.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'APPROUVER** l'organigramme déposé pour en faire l'organigramme officiel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière en y ajoutant les directions suivantes:

- Direction des communications et des relations publiques
- Direction des ressources financières
- Direction des ressources matérielles et techniques

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-63**

### **8. NOMINATION DE CADRES SUPÉRIEURS**

**CONSIDÉRANT** la valeur professionnelle des personnes recommandées;

**CONSIDÉRANT** que les personnes en question assument avec satisfaction des fonctions à l'Agence, le tout confirmé par le contenu d'une appréciation de la contribution effectuée par le président-directeur général;

**CONSIDÉRANT** les règles de nomination des cadres supérieurs contenues au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de services sociaux* (C.T. 196312).

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**DE NOMMER**, à compter du ou vers le 25 mai 2009, madame Gynette Caillé au poste régulier à temps complet d'adjointe à la Direction générale et de lui reconnaître un salaire compris à la classe 19 de l'échelle salariale des cadres du secteur, sous réserve de la classification que fera le ministère de la Santé et des Services sociaux de ladite fonction;

**DE NOMMER**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, madame Susie Payette au poste régulier à temps complet de directrice des ressources financières et de lui reconnaître un salaire compris à la classe 20 de l'échelle salariale des cadres du secteur, sous réserve de la classification que fera le ministère de la Santé et des Services sociaux de ladite fonction;

**DE NOMMER**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, monsieur Yves Paul Dugal au poste régulier à temps complet de directeur des ressources matérielles et techniques et de lui reconnaître un salaire compris à la classe 19 de l'échelle salariale des cadres du secteur, sous réserve de la classification que fera le ministère de la Santé et des Services sociaux de ladite fonction;

**DE FÉLICITER** madame Gynette Caillé, madame Susie Payette et monsieur Yves-Paul Dugal pour leur nouvelle nomination.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-64**

## 9. POLITIQUE D'ACQUISITION OU DE LOCATION DE BIENS ET DE SERVICES

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement 14 portant sur l'approvisionnement* existe depuis plus de 13 ans (16 mai 1995);

**CONSIDÉRANT** que les niveaux d'autorisation et types de négociation doivent être ajustés en dollars 2009;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle *Loi sur les contrats des organismes publics*, de laquelle découlent trois règlements (biens, constructions et services) entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2008;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté une *Politique de gestion contractuelle* entrée en vigueur le 12 décembre 2008 dans laquelle il demande aux organismes publics de faire approuver par son conseil d'administration une politique interne relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle pour le 1<sup>er</sup> avril 2009;

**CONSIDÉRANT** que l'Agence doit se soumettre à ces lois, règlements et politiques;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ABROGER** le règlement 14 portant sur l'approvisionnement (révisé le 16 mai 1995) et

**D'ADOPTER** La *Politique d'acquisition ou de location de biens et de services* telle que présentée, cette dernière s'arrimant avec la *Politique de gestion contractuelle* du ministère de la Santé et des Services sociaux, entrée en vigueur le 12 décembre 2008.

| Résumé des niveaux d'autorisations et types de négociations              |   |
|--|---|
| Type de négociation/personne autorisée                                   | Niveau d'autorisation                           |
| <b>Biens et services</b>   |   |
| Technicienne en administration – volet secrétariat du cadre supérieur    | Jusqu'à 500 \$                                  |
| La personne désignée: DRMT, DRIR, centre de documentation                | Jusqu'à 5 000 \$                                |
| Cadres intermédiaires  | Jusqu'à 15 000 \$                               |
| Directeur du service requérant   | Jusqu'à 50 000 \$                               |
| Président-directeur général  | Jusqu'à 250 000 \$                              |
| Conseil d'administration   | Supérieur à 250 000 \$                          |
| <b>Services professionnels</b>   |   |
| Directeur du service requérant   | Jusqu'à 25 000 \$                               |
| Président-directeur général  | Jusqu'à 250 000 \$                              |
| Conseil d'administration   | Supérieur à 250 000 \$                          |
| <b>Types de négociations</b>   |   |
| Gré à gré  | De 5 000 \$ et moins <sup>1</sup>               |
| Invitation verbale (3 fournisseurs)                                      | Plus de 5 000 \$ jusqu'à 25 000 \$ <sup>1</sup> |
| Invitation écrite (3 fournisseurs)                                       | Plus de 25 000 \$ jusqu'à 100 000 \$            |
| Public (SEAO)  | Supérieur à 100 000 \$                          |
| <sup>1</sup> Gré à gré pour les services professionnels de 0 à 25 000 \$ |   |

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-65

### 10. RÈGLEMENT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, DU PERSONNEL ET DES PERSONNES QUI EXERCENT LEUR PROFESSION À L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE ET SUR L'EXCLUSIVITÉ DE FONCTIONS DES CADRES SUPÉRIEURS

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de préserver toute forme d'impartialité et lui permettre de réitérer auprès des personnes qui y travaillent l'importance qu'elle accorde aux normes de transparence dans sa gestion.

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé à la séance du conseil d'administration tenue le 10 février 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Marc Campagna et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'ADOPTER** la mise à jour du 31 mars 2009 du *Règlement sur les conflits d'intérêts des cadres supérieurs et intermédiaires, du personnel et des personnes qui exercent leur profession à l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et sur l'exclusivité de fonctions des cadres supérieurs*;

**DE MANDATER** le président-directeur général de voir à son application.

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-66

### 11. NOMINATIONS À LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de madame Pauline Dauphin, donc la perte de qualité de cette dernière à titre de représentante des gestionnaires des soins infirmiers;

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Lynda Jean du Comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers du CSSS du Sud de Lanaudière, donc la perte de qualité de cette dernière;

**CONSIDÉRANT** les consultations menées selon le *Règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la Commission infirmière régionale* en vigueur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres de la Commission infirmière régionale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Nathalie Caron et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE NOMMER** les personnes suivantes, pour la durée non écoulée du mandat:

- Madame Michelle Campeau, à titre de gestionnaire des soins infirmiers,
- Madame Rose-Anne Rioux, à titre de représentante du Comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers des établissements;

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-67

## 12. RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ RÉGIONAL POUR LE PROGRAMME D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX POUR LA POPULATION DE LANGUE ANGLAISE DE LANAUDIÈRE

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement relatif à la composition et au mode de nomination des membres du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux pour la population de langue anglaise de Lanaudière (N° 5)* est contenu dans le *Règlement de régie interne du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux pour la population de langue anglaise de Lanaudière (N° 9)*;

**CONSIDÉRANT** que les modifications du *Règlement de régie interne du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux pour la population de langue anglaise de Lanaudière (N° 9)* contiennent l'ensemble de l'information requise par le règlement de régie interne du comité régional;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé à la séance du conseil d'administration tenue le 10 février 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Merle Parkinson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ABROGER** le *Règlement relatif à la composition et au mode de nomination des membres du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux pour la population de langue anglaise de Lanaudière (N° 5)*;

**D'ADOPTER** les modifications du *Règlement de régie interne du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux pour la population de langue anglaise de Lanaudière (N° 9)*.

### RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-68

## 13. DIVERS

Aucun autre sujet.

## 14. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun document.

## 15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 26 mai 2009.

## 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 50.



Maurice Blais  
Président



Jean-François Foisy  
Secrétaire